Lutte contre la corruption : A qui la faute ?

La responsabilité incombe-t-elle aux pouvoirs publics ou à toute la société ivoirienne? Toujours ressassée, la question ne trouve point de réponse convaincante. Macaire Dagri et Michel Koffi se mêlent du débat, aujourd'hui.

La faute à la société ivoirienne

Partout en Afrique, le premier ennemi de notre propre développement est la corruption, qui demeure systémique et endogène. Dans notre pays, depuis toujours, de milliers de femmes et d'hommes, généralement politiques, se sont illicitement enrichis de manière honteuse sans que cela ne choque personne. Bien au contraire, nous avons toujours été fascinés par ces acteurs politiques très riches. Nous les vénérons, applaudissons, envions et même rêvons d'être comme eux, riches, puissants et voraces. Alors, tout le monde veut faire de la politique pour être riche. Aujourd'hui encore, notre société, quel que soit le pouvoir en place, vante les louanges de la richesse immense de telle ou telle personnalité, peu importe l'origine de ses biens. Dans la société ivoirienne, nous parlons très peu de gens qui évoluent dans les entreprises privées, hormis les patrons d'entreprise qui, dans leur grande majorité, restent discrets en dépit de leurs fortunes. Dans ces entreprises privées, il est peu fréquent de voir des directeurs qui détournent l'argent de la société, parce que le contrôle est plus rigoureux que dans le public. Dans les administrations d'État, les sociétés d'État et structures appartenant à l'État, la corruption est systématique, généralisée et impunie. Lorsqu'on est nommé ministre, directeur général (DG) de société d'État, président de Conseil d'administration (PCA) ou à la tête d'une structure de l'État avec un budget à gérer, c'est le « festival » permanent. En dépit de tous les organes de contrôle, d'inspection et d'enquête qui existent, ces derniers trouvent toujours les voies et moyens pour s'enrichir, très souvent rapidement et massivement. Qu'on soit élu ou nommé, la corruption commence à la tête de la structure et descend jusqu'au plus petit niveau. Toute la société ivoirienne le sait, et cela, quel que soit le pouvoir en place, mais elle ne réagit pas.

Malheureusement, les populations ont fini par s'habituer à la corruption, puisque chacun à son niveau fait subir à l'autre des actes de corruption dans la pratique de ses fonctions. Comme on dit en Côte d'Ivoire, « si toi-même tu sais que tu fais ça aux autres, alors faut pas te fâcher si on te demande toi aussi de l'argent dans une administration, pour un acte gratuit ». En Côte d'Ivoire, la corruption est devenue normale. Dans toutes les administrations, la plupart des gens sont corrompus. Ils détournent les deniers publics, et comme on dit encore dans le pays, « ça ne va pas quelque part, et puis c'est tout ». La logique au sein des populations est très simple: « Si le ministre tape dans la caisse, pourquoi ne le feraient pas le DG, le PCA, le directeur central, le chef de service, le contrôleur de gestion, l'auditeur, le comptable et même le simple agent ». Puisque tout le monde peut être « acheté » pour fermer les yeux sur ces malversations qui pénalisent notre économie et notre développement, alors ces dirigeants et responsables n'ont rien à craindre. Jusqu'à présent, lorsqu'ils étaient reconnus coupables, ils étaient tout simplement mutés ailleurs et recommençaient à voler. Ces pratiques de pillage de nos sociétés d'État et administrations publiques sont encouragées par les populations qui ne les dénoncent pas. Nous le constatons régulièrement, lors des élections locales dans notre pays, des milliers de candidats viennent dépenser beaucoup d'argent pour espérer être élu. Quand on sait à combien est payé un député, un maire ou président de Conseil régional, même un DG et PCA, on se demande où ils prennent tout cet argent. Mieux encore et cela peut expliquer la complicité implicite des populations. Lors de ces campagnes électorales, les populations ne s'intéressent absolument pas aux programmes des candidats. Tout ce qui les intéresse, c'est la distribution d'argent des candidats. Les Ivoiriens disent, « on ne mange pas les programmes. Donc, on ne fait rien avec ça ». Avant ces campagnes électorales, tous les week-ends, ils dépensent beaucoup d'argent dans des activités diverses pour se faire remarquer. Où prennent-ils tous ces millions dépensés dans leur circonscription ? La société ivoirienne le sait, mais, elle ne dit rien. Elle est donc fautive.

Qu'on soit par exemple DG ou PCA ou même directeur dans une société d'État ou une administration publique, les salaires sont connus de tous. Malheureusement, toute la société ivoirienne est émerveillée devant tant de personnes aussi riches que douteuses.

Qu'on soit par exemple DG ou PCA ou même directeur dans une société d'État ou une administration publique, les salaires sont connus de tous. Malheureusement, toute la société ivoirienne est émerveillée devant tant de personnes aussi riches que douteuses. Une fois qu'on a géré les dépenses de la famille, payé les scolarités des enfants dans les écoles françaises, américaines ou canadiennes ici ou à l'étranger, qu'on s'est occupé de sa belle-famille et autres dépenses, sans compter les nombreuses maîtresses, où trouve-t-on l'argent pour acheter de belles voitures très coûteuses et construire plusieurs villas et immeubles ? Malheureusement, cela fait plusieurs décennies que la corruption ronge l'esprit des Ivoiriens qui finissent par trouver cela normal. Aujourd'hui, lorsque ces personnes sont licenciées pour détournement de fonds publics, ce sont encore les populations qui vont crier au scandale, parce que leur idole est tombée. En réalité, la société a une très grande part de responsabilité dans la corruption dans notre pays■

Par MACAIRE DAGRI

A l'État de prendre ses responsabilité

L'existence d'un ou de plusieurs mots dans une langue pour désigner une pratique en dit beaucoup. Ainsi du terme corruption. En Côte d'Ivoire, on parle du « fais nous fait », de « dessous de table », de « pots de vin », de « mouiller la barbe », etc. Lutter donc contre cette pratique illégale, même si elle perdure, malgré les prêchi prêcha des pouvoirs publics de l'endiguer, à défaut de l'éradiquer, reste un combat de tous les instants que doit mener un pouvoir responsable. Parce que cette vieille pratique sape les fondations de toutes les sociétés humaines.

Au temps béni du parti unique, avec son corollaire logique de l'impunité garantie, Félix Houphouët-Boigny, comme un dentiste, avait lancé cette image : On ne regarde pas dans la bouche de celui qui grille des arachides. Aujourd'hui, le «nouveau dentiste» a décidé de regarder dans les bouches, avec les audits qui semblent incriminer- présomption d'innocence- des manières de gérer des sociétés de certains hauts cadres. Bien mort le temps de l'impunité garantie ? La volonté politique forte pour lutter contre cette hydre est en marche. Il faut y croire, pour notre salut aussi. Car c'est un terreau sur lequel la criminalité organisée et le terrorisme prospèrent. Cela passera aussi par l'aseptisation davantage de l'appareil judiciaire. Un appareil judiciaire corrompu, réduit considérablement la capacité de la société à juguler la corruption. L'État de Côte d'Ivoire, en décidant de prendre le taureau par les cornes, est dans son droit régalien ; celui de lutter contre toutes les formes de corruption et de promouvoir le respect de la bonne gouvernance.

La corruption n'est donc pas un phénomène nouveau, encore moins une pratique spécifiquement ivoirienne. Les films sur la Mafia, fiction décrochée de la réalité avec ses crimes abominables ; les scandales de corruption qui secouent le monde, jusqu'aux plus hautes sphères de la politique en sont des exemples bien édifiants. Dans le registre de l'État civil de la corruption, si l'on pouvait en créer, il ne serait même pas étonnant d'y voir, en bonne place, des hommes de Dieu, tant des itinéraires, ondoyants et versatiles de certains suintent d'une plaie nommée corruption. Ah, l'argent, que ne fais-tu pas faire ?

L'actualité dans notre pays est donc à la traque contre l'autre nom de ce phénomène, avec les cas de limogeage ou suspension de hauts cadres de l'administration qui auraient accompli des prouesses minables qualifiées sous ce doux euphémisme qui en atténue la charge : détournement de deniers publics ou mauvaise gestion. Les chiffres même sur la corruption dans le monde, effrayent. Plus de mille milliards de dollars de pots-de-vin, selon des sources, sont versés chaque année dans les pays développés et les pays en développement. Conséquence de cette corruption : la réduction de la capacité des pouvoirs publics à mettre des ressources et services de base à la disposition de la population. De plus, les baromètres de la corruption ne poussent guère à l'optimisme, car sur le score de performance qui va de 0 à 100, n'y figurent que très peu de pays africains ayant franchi la barre de 50.

D'ailleurs, le 25 janvier 2018, à la 32e Session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine, à Addis-Abeba, la voix de la secrétaire exécutive, Vera Songwe, sonnait l'alarme : 148 milliards de dollars sont drainés hors du continent par diverses formes de corruption ; ce qui représente environ 25% du PIB moyen de l'Afrique. Á qui la faute, quand on sait que ce Fais nous fait, difficile à vaincre, prend plusieurs formes dans chaque domaine de l'activité humaine ? En politique ? - n'en parlons pas; dans l'administration - qui ne le sait pas ? Dans le secteur de l'économie, notamment des infrastructures, avec les commissions et rétro-commissions, les transactions corruptives; dans l'appareil judiciaire – on le murmure et les victimes le dénoncent, en vain, etc.

La réponse à la question : Á qui la faute ? est aussi aisée : je ne dirais pas à tout le monde. Á raisonner de la sorte, c'est affirmer que plus personne n'est coupable. Non ! En premier, elle incombe au pouvoir qui a la responsabilité de nos vies ; le pouvoir de sévir, de discipliner en cas de manquements ; de décourager tous ceux ou celles qui ont trouvé la raison suffisante de leur vie dans la corruption. En rusant avec tout.

Quand une pratique corrompt et rompt donc d'office les amarres avec les notions de Bonne gouvernance, l'État, responsable en premier de tout, doit en diminuer ou freiner ses effets dévastateurs sur son économie, à défaut de l'éradiquer complètement. Il en a le pouvoir, la force qui peut si elle veut.

Quand une pratique corrompt et rompt donc d'office les amarres avec les notions de Bonne gouvernance, l'État, responsable en premier de tout, doit en diminuer ou freiner ses effets dévastateurs sur son économie, à défaut de l'éradiquer complètement. Il en a le pouvoir, la force qui peut si elle veut. Il n'y a pas deux responsables■

Par MICHEL KOFFI